

Gabon /Justice : La cour des comptes à l'ère du plan stratégique de l'ISC

Le personnel et les membres de la Cour des Comptes du Gabon ont sacrifié, vendredi 25 janvier dernier, à la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux. Au-delà d'une fête, il s'agissait plutôt d'une rencontre empreinte de sincérité et de vérité. La cérémonie a eu pour cadre le siège de l'institution à Libreville, la capitale gabonaise.

Au nom des membres et du personnel de la Cour, le doyen des juges et président de la 2ème chambre, Pierre Maganga Bakita, a présenté au président de cette institution les vœux sous le signe des espoirs de changement et de rayonnement qu'il incarne.

L'ensemble du personnel s'est ainsi félicité des décisions d'administration judiciaire prises en vue d'améliorer l'efficacité de la juridiction avec l'instauration des réunions hebdomadaires entre les présidents de chambres et les ordonnances portant respectivement : -création d'un comité de jurisprudence ; - création d'un comité de rédaction du rapport au président de la république ; - réorganisation de SEFRE.

Le doyen de la haute cour mentionnera ensuite au bilan des activités de l'année 2011-2012, la participation active du président à plusieurs rencontres à l'international. En réponse aux vœux, le président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, en présence de Charlotte Mpage, Procureur Général de ladite cour, a laissé parler son cœur.

« Une fois encore, la tradition vient d'être respectée et, comme par le passé, Madame le Procureur Général près la Cour des comptes et moi-même, sans oublier nos familles respectives vous remercions infiniment tout en vous présentant, à notre tour, nos vœux les meilleurs de santé, de bonheur, de prospérité, de longévité et de réussite dans toutes vos entreprises. Ces vœux s'adressent également aux membres de vos familles ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers », a indiqué le président de la Cour des comptes avant de présenter le plan stratégique de la Cour (ISC).

En propos liminaires, le président Gilbert Ngoulakia a tenu à rappeler à l'auditoire le rôle des uns et des autres, en s'appuyant non pas sur la loi organique n°11/94 mais sur le plan stratégique de la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des finances publiques.

Ensuite, l'occasion a été donnée à M. Ngoulakia de rappeler : les difficultés qui ont accompagné la mise en place de la cour des comptes, notamment l'appréhension des gestionnaires qui redoutaient les sanctions pécuniaires, disciplinaires, voire même pénales ; et les actions de sensibilisations qui ont permis à l'institution d'être mieux acceptée aujourd'hui.

Le président Ngoulakia est revenu sur le plan stratégique de la haute juridiction financière en précisant que « la cour des comptes doit emprunter un processus de développement durable en se dotant d'un plan stratégique qui sera décliné en plans opérationnels »

Il a alors rappelé que lors de « l'initiative de développement de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (IDI) en coopération avec le conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en Afrique subsaharienne, (CREFIAP), opportunité visant à doter les institutions supérieures de contrôle de plans stratégiques, » ; il avait « signé un accord de coopération avec ledit organisme international et validé le plan stratégique de la cour des comptes du Gabon ».

Il poursuivra que « L'intérêt d'une pareille démarche qui participe de la vision de faire de la cour des comptes une ISC moderne, crédible, responsable et déterminée à mettre son expertise au service de notre pays dans le cadre de la bonne gouvernance économique et financière » ;

Il annoncera que le plan stratégique de la cour des comptes qui est un outil indispensables pour la gestion performante d'une ISC devrait être mis en place de 2013 à 2018 en s'appuyant sur le cadre de référence de l'IDI qui prévoit 7 domaines pour le renforcement des capacités des ISC : l'indépendance et le cadre juridique, les ressources humaines, la méthodologie et les normes, la gouvernance interne et leadership, le soutien administratif, les relations avec les parties prenantes externes, les résultats.

Le président Ngoulakia s'est par la suite attardé sur la vision de la hiérarchie de la cour, leur mission, leurs valeurs, les enjeux et buts stratégiques.

La vision est de faire de la cour une ISC crédible, et performante contribuant à la bonne gouvernance ; la mission quant à elle et en tant que juge des comptes est de veiller au bon emploi des deniers et des biens publics, de juger les comptes des comptables publics et d'assister le gouvernement et le parlement dans l'élaboration et l'exécution des lois des finances en vue du règlement du budget de l'exercice sous revue. »

Les valeurs sont la professionnalité, la responsabilité, l'intégrité et l'intégralité.

M. Ngoulakia a en outre souligné que la mise en œuvre du plan stratégique nécessitera : la mobilisation d'importants moyens financiers ; la modification de la loi organique sur la cour des comptes et de la loi sur le statut des magistrats ; et l'engagement total des de la direction de l'ISC et de son personnel.